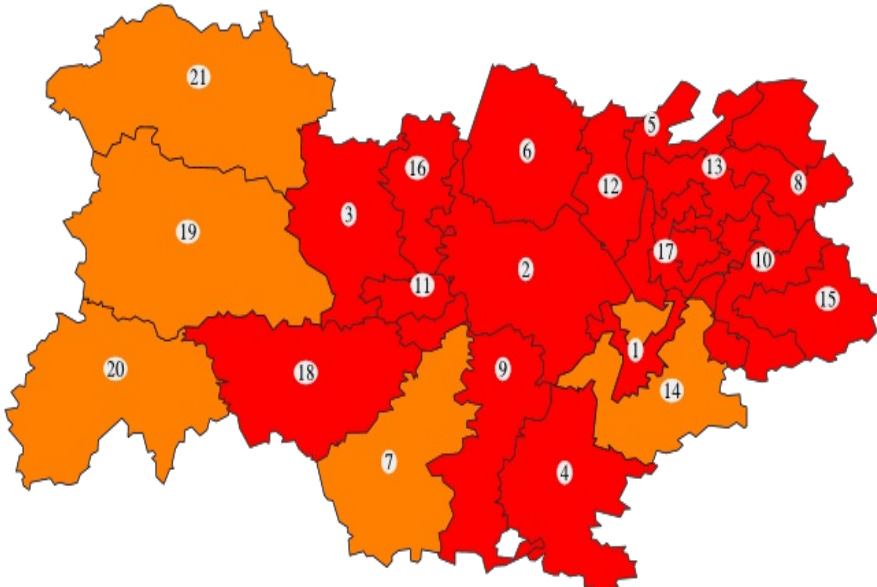


>> Vigilances



Pas de vigilance particulière	
Vigilance jaune	Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil information
Vigilance orange	Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte premier niveau OU Dépassement persistant, soit 2 ou 3 jours consécutifs, seuil information, entre J-2 et J+1
Vigilance rouge	Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte second niveau OU Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs ou plus, seuil alerte premier niveau OU Dépassement persistant, soit 4 jours consécutifs ou plus, seuil information, de J-2 à J+1

	Bassins d'air concernés par une vigilance	Polluant en cause	Prévision de seuil dépassé
8	Vallée de l'Arve	PM10	50
5	Bassin Lémanique	PM10	50
15	Zone Alpine Savoie	PM10	50
10	Vallée Maurienne Tarentaise	PM10	50
17	Zone urbaine des Pays de Savoie	PM10	80
13	Zone Alpine Haute-Savoie	PM10	50
18	Haute-Loire	PM10	80
3	Contreforts Massif Central	PM10	80
11	Bassin Stéphanois	PM10	80
16	Zone des Coteaux	PM10	50
9	Vallée du Rhône	PM10	50
4	Est Drôme	PM10	80
2	Bassin Lyon Nord-Isère	PM10	50
6	Ouest Ain	PM10	50
12	Zone Alpine Ain	PM10	50
1	Bassin Grenoblois	PM10	80
19	Puy-de-Dôme	PM10	80
20	Cantal	PM10	80
14	Zone Alpine Isère	PM10	50
7	Ouest Ardèche	PM10	50
21	Allier	PM10	80

>> Commentaire de la situation et de l'évolution

Jeudi 25 février, l'épisode de poussières désertiques persiste sur toute la région encore aujourd'hui. Les concentrations sont très élevées sur toute la région. Le seuil d'information et recommandations peut être atteint sur une grande partie de la région, le seuil d'alerte sur les Pays de Savoie, le bassin grenoblois, le Puy de Dôme, la Haute Loire, le bassin stéphanois, les contreforts du Massif Central, l'est Drôme, le Cantal et l'Allier. L'ensemble de la région est en vigilance pollution. Quasiment toutes les zones passent au niveau rouge en raison d'un risque de persistance pour demain. Le Puy de Dôme, la zone alpine Isère, le Cantal, l'ouest Ardèche et l'Allier restent en vigilance orange. Vendredi 26 février, les concentrations de particules devraient commencer à décroître sur l'Auvergne à la faveur d'un changement de régime météorologique. Toutefois, les concentrations pourraient rester élevées.

Merci de consulter la préfecture de votre département pour connaître les recommandations à suivre et les éventuelles actions obligatoires de réduction des émissions.
Prochain bulletin demain vendredi 26 février à 13h30.

VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de type mixte

Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

Population générale



Continuez d'aérer votre domicile



Limitez vos activités physiques intenses



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

Personnes sensibles et vulnérables



Eloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Évitez les activités physiques intenses en plein air



Reportez les activités qui demandent le plus d'effort



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

► [Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Agir pour limiter mes émissions

Particuliers



Évitez d'utiliser des pesticides dans vos jardins



Évitez de brûler vos déchets verts



En voiture, adoptez une conduite souple



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes

Professionnels



Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes